

## ORDONNANCE PERMANENTE

### OBJET

Appliquer les procédures post-angiographie d'un accès vasculaire périphérique avec ou sans angioplastie chez l'utilisateur hémodialysé.

### APPLICATION

Tous les infirmiers (ères) oeuvrant au service de suppléance rénale du Centre hospitalier Pierre-Le Gardeur, constituante du Centre de santé et de services sociaux du sud de Lanaudière.

### INDICATION

Post-angiographie avec ou sans angioplastie, en prophylaxie de saignement post-angiographie et/ou angioplastie.

### ORDONNANCE

#### **Si angiographie faite par la voie périphérique (bras) :**

- Attendre un minimum de 2 heures avant le prochain traitement d'hémodialyse
- Hépariner le circuit extracorporel selon les doses habituelles.

#### **Si angiographie faite par la voie fémorale artérielle :**

- Attendre un minimum de 6 heures avant le prochain traitement d'hémodialyse
- Hépariner le circuit extracorporel selon une prescription individuelle du néphrologue